

Le PDCA organise son intervention autour de quatre (4) axes de travail : i) la réalisation d'un diagnostic participatif des enjeux, des ressources et des opportunités du quartier ; ii) la mise en place et l'appui à une structure de gouvernance citoyenne du projet ; iii) l'organisation d'un accompagnement administratif, technique et financier pour le montage, la mise en œuvre et l'évaluation de projets citoyens ; iv) la capitalisation des enseignements.

2. FINANCEMENT DES PROJETS CITOYENS : CONDITIONS DE BASE ET ELIGIBILITE DES DEPENSES

Priorités

Le budget participatif du PDCA est l'outil financier de l'accompagnement des projets citoyens contribuant à l'amélioration du cadre de vie, du vivre ensemble, de la reconnaissance de la diversité et de la cohésion sociale.

Le budget participatif finance les projets citoyens prenant en compte de manière transversale et/ou spécifique la dimension du renforcement du capital social du quartier Athénée.

Les projets citoyens viseront à expérimenter et/ou mettre en place des actions, comme entre autres :

- développement socio-culturel : art (musique, dessin, expression orale,...) ; culture (animations, communication, ...)
- économie sociale et solidaire : promotion de produits et savoir-faire ; recyclage ; ...
- embellissement et verdurisation de l'espace public : potager ; jardin collectif ; mobilier urbain ; ...
- mobilité douce : signalétique ; dispositif de réduction de vitesse ; box vélo ; ...
- ...

Public cible

Le budget participatif finance les projets citoyens portés par des habitant-e-s et usager-ère-s du quartier, et particulièrement, celles et ceux qui ont le moins l'habitude ou la possibilité de s'impliquer.

Montant

Le montant indicatif global mis à disposition du budget participatif s'élève à 110.000 EUR. HABITAT & RENOVATION ainsi que l'administration subsidiante se réservent la possibilité : i) d'imposer le rythme de décaissement des fonds, année par année (à titre indicatif, les montants par année s'élèvent à 25 000 EUR en 2018, 40 000 EUR en 2019 et 45 000 EUR en 2020) ; ii) de ne pas attribuer la totalité des fonds disponibles.

Toute demande de subvention dans le cadre du budget participatif doit être comprise entre :

- un montant minimum de 100 EUR
- un montant maximum de 8000 EUR.

Eligibilité des demandeurs

Le demandeur doit :

- être un collectif citoyen (groupe de personnes) ne disposant d'aucune personnalité juridique
- être habitant-e-s ou usager-ère-s investi-e-s dans le quartier
- être sans but lucratif
- être directement porteur du projet citoyen
- participer à l'ensemble du cycle d'un projet citoyen et bénéficier de l'accompagnement technique du PDCA (voir point 5).

Eligibilité des projets citoyens

Les projets citoyens doivent :

- être portés et réalisés de manière collective, par des citoyens du quartier
- se réaliser physiquement dans les limites du périmètre du Contrat de Quartier Durable Athénée (NB : des projets sociaux pourront être réalisés en dehors du périmètre)
- se dérouler dans un espace qui est accessible au public
- potentiellement bénéficier à l'ensemble des habitants du quartier.

Eligibilité des dépenses

Le PDCA finance trois types de dépenses liées à la mise en œuvre des projets citoyens, sur base du tableau indicatif ci-dessous :

TYPES DE DEPENSES	EXEMPLES
Fonctionnements	- achats de fournitures et de consommables - coûts de déplacement - coûts d'énergie, eau
Investissements	- achat de matériel
Services	- coûts de publication, reproduction, ... - prestations

Les différents types de dépenses sont prioritairement à effectuer dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable Athénée (CQDA) afin d'utiliser les ressources locales disponibles et de contribuer à l'économie locale. Dans le cas contraire (dépenses effectuées en dehors du CQDA car ressources non-existantes dans le périmètre), la personne de contact du collectif devra en référer à l'asbl en charge de l'accompagnement (HABITAT & RÉNOVATION ou BRAL).

Il est également demandé à la personne de contact du collectif de justifier la demande d'une prestation (montrer la nécessité pour la réalisation du projet) et idéalement, d'identifier le prestataire qui effectuera le service (statut ou structure).

Aucune autre dépense n'est éligible au financement du budget participatif.

L'ensemble des dépenses sont renseignées dans un tableau récapitulatif constituant le corps d'une déclaration de créance signée par la personne de contact du collectif. Les pièces comptables (ticket de caisse ou facture) sont annexées à la déclaration de créance et font l'objet d'une vérification par HABITAT & RENOVATION.

Délai d'éligibilité

Les dépenses doivent être réalisées dans une période de douze (12) mois maximum suivant la notification du financement par HABITAT & RENOVATION.

Dans le cadre d'un projet citoyen portant valablement sur une période de plus de douze mois, le collectif doit découper son besoin en financement par tranches de douze mois, chaque tranche devant faire l'objet d'une nouvelle demande.

3. CONVENTION

Le financement d'un projet citoyen s'inscrit au travers d'une Convention de financement entre la personne de contact du collectif et HABITAT & RENOVATION.

La Convention de financement précise notamment les modalités d'engagement du financement, les dispositions d'achat pour les investissements d'un montant supérieur à 500 EUR ainsi que les critères de vérification par HABITAT & RENOVATION.

4. GOUVERNANCE DU PDCA

Table des Connecteurs

La Table des Connecteurs est une instance citoyenne ouverte qui réunit une quinzaine de personnes (habitant-e-s, usager-ère-s et acteurs associatifs) démontrant un engagement citoyen particulier dans le quartier.

La mission de la Table des Connecteurs est de participer au fonctionnement du PDCA (objectifs, étapes du projet, ...), à la réalisation d'un inventaire des atouts du quartier et de ses habitants et à la création de liens pour développer des projets citoyens.

Afin, de mener à bien sa mission, la Table des Connecteurs initie des groupes de travail thématiques, en fonction des besoins.

La Table des Connecteurs se réunit environ une fois par mois.

Assemblée citoyenne

L'Assemblée citoyenne réunit l'ensemble des habitant-e-s, des usagèr-e-s, des associations locales, la Commune et la Région.

La mission de l'Assemblée citoyenne est d'informer sur les projets citoyens émergents et en cours de réalisation et de récolter avis, recommandations et adhésions.

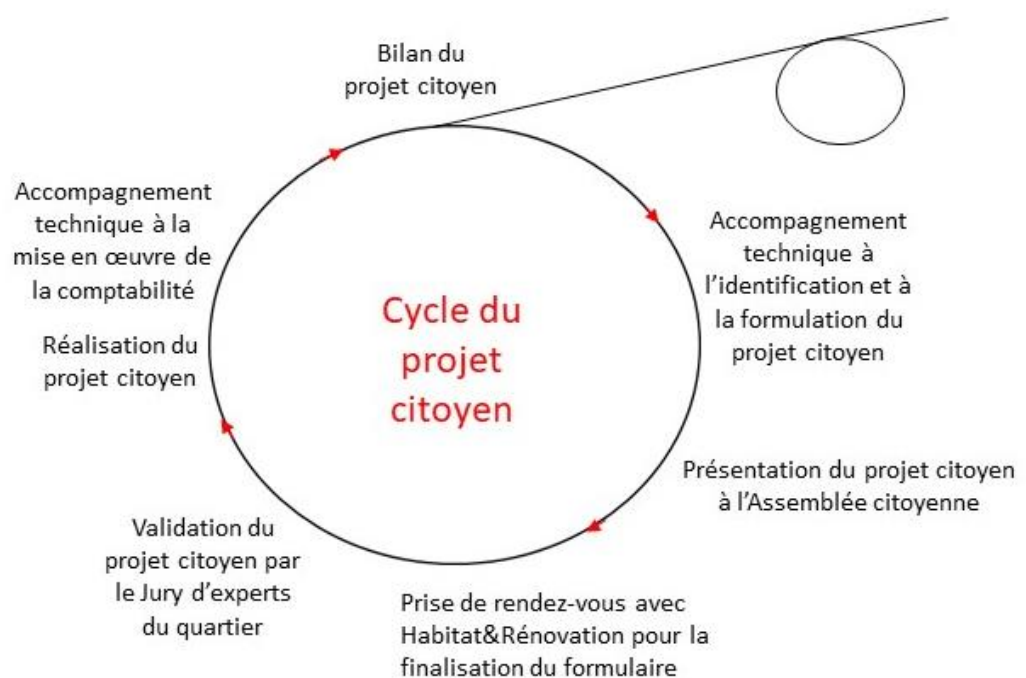
L'Assemblée citoyenne se réunit de manière ad hoc, en fonction des besoins et de l'actualité du PDCA.

Jury d'experts du quartier

Ce jury est composé de cinq experts du quartier. Il a pour mission de vérifier que les avis récoltés en Assemblée citoyenne soient bien pris en compte par les collectifs, d'évaluer la justesse des demandes de financement au regard des critères PDCA et de valider les conditions de financement.

Ce jury se réunit après chaque Assemblée citoyenne.

5. CYCLE DE VIE DES PROJETS CITOYENS ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE



Un projet citoyen se crée, se met en œuvre et s'évalue selon un cycle en six (6) phases. Lors de chacune de ces phases, le collectif citoyen bénéficie de l'accompagnement du PDCA.

HABITAT & RENOVATION, et son partenaire BRAL, est en charge de la coordination de cet accompagnement technique.

Identification

Les habitant-e-s ou usagèr-e-s doivent contacter HABITAT & RENOVATION ou BRAL avant le **18/09/2019** pour présenter leur idée de projet.

Dans ce cadre, HABITAT & RENOVATION et BRAL attribueront un accompagnateur pour toute la durée du projet.

Durant cette phase, l'accompagnement du PDCA comprend :

- la mise en réseau de citoyens qui partagent les mêmes envies (constitution d'un collectif)
- la mise en réseau et la création de lien entre des collectifs citoyens qui développent des projets similaires.

Formulation

Durant cette phase, l'accompagnement du PDCA comprend :

- la mise en lien des collectifs avec les partenaires communaux et le tissu associatif local
- le soutien à la conception du projet citoyen
- le soutien à la définition des besoins financiers
- le soutien à la rédaction d'un formulaire.

Le formulaire doit être envoyé à HABITAT & RENOVATION pour le **03/10/2019**. Il sera transmis aux membres du jury.

Présentation et adhésion

Les deux dernières phases se clôturent par deux moments importants :

- une présentation du projet citoyen réalisée par le collectif à l'Assemblée citoyenne. Celle-ci exprime avis, recommandations et adhésions. Les membres du jury seront présents à l'Assemblée citoyenne pour rencontrer les collectifs et poser des questions de compréhension ou de clarification sur les projets.
- un rendez-vous à prendre avec HABITAT & RENOVATION en charge du PDCA (le cas échéant, accompagné de BRAL) pour finaliser le formulaire et introduire formellement la demande de financement. Le rendez-vous se fera le **21/10/2019** ou le **22/10/2019** à HABITAT & RENOVATION.

Validation

La validation de financement des projets citoyens par le Jury d'experts du quartier a lieu une (1) semaine après la présentation à l'Assemblée citoyenne.

La validation se fera au regard des critères suivants :

- projet porté par un grand nombre de personnes (habitant-e-s, usager-ère-s)
- projet qui a un impact sur un grand nombre de personnes (habitant-e-s, usager-ère-s)
- projet qui permet la rencontre ou la collaboration entre divers publics
- projet qui croise plusieurs thématiques
- projet qui répond à un enjeu ou une problématique peu pris en compte par les collectifs citoyens.

Durant cette phase, l'accompagnement du PDCA comprend :

- la mise en lien avec les ressources nécessaires pour la réalisation du projet
- la bonne tenue de la comptabilité
- la communication autour du projet
- la bonne conduite des différentes étapes du projet
- le réajustement du projet, si besoin, etc.

Evaluation et fin du projet citoyen

L'accompagnement du PDCA comprend la réalisation d'une évaluation du projet citoyen avec le collectif et sera présentée en Assemblée citoyenne.

CONTACT CHEZ HABITAT & RÉNOVATION

Carole Pingo

Chaussée d'Ixelles, 301 à Ixelles

0492/25 36 36 – c.pingo@habitatetrenovation.be